



Nombre de Conseillers	
En exercice	15
Présents	11
Absents	4
Pouvoirs	3
Votants	14
Pour	14
Contre	0
Abstentions	0

Date de la convocation
03 novembre 2022

Date d'affichage
03 novembre 2022

Avis 2022_40

**Convention antenne
relais « Syscom » :
Annulation et
remplacement de la
délibération 2022_32
du 06 octobre 2022**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 10 NOVEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le dix novembre à dix-neuf heures dix minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Marc DRIVET

Etaient présents : Michel ARDOUVIN, Marc BARRILLON Loïc BELINGHERI, Martine BEGET, Jean-Claude CARPENTIER Jean-Claude DIJOURD Jean-Marc DRIVET, Clovis GODINOT, Sophie GOMMET, Christine VINCENT, Jacques VROMANT

Pouvoirs : Pierre Marie GAURY donne pouvoir à Martine BEGET, Chantal RYON donne pouvoir à Christine VINCENT, Cécile GAVARD donne pouvoir à Clovis GODINOT

Absents excusés : Frédéric DUQUESNEL, Pierre Marie GAURY, Cécile GAVARD, Chantal RYON

Secrétaire de séance : Michel ARDOUVIN est nommé secrétaire de séance

Michel ARDOUVIN rappelle à l'assemblée le vote d'une délibération en octobre 2022 relative à une convention pour antenne relais SYSCOM. La délibération stipule que la TowerCo est Syscom alors que c'est un prestataire de services pour Orange. Par conséquent, il convient d'annuler et remplacer la précédente délibération par une nouvelle.

Michel ARDOUVIN rappelle le contexte des 2 conventions en cours et contexte historique de ces antennes positionnées au lieu-dit « Au Bévieu ».

Nous avons lors de notre précédent conseil municipal validé le renouvellement de notre convention avec l'opérateur historique SFR & TowerCo Hivory jusqu'au 01 février 2036.

Suite à des discussions difficiles, tant financière que pour s'aligner sur les dates d'échéance, finalement, Syscom, pour l'opérateur Orange consent à convenir sur une nouvelle convention en date du 01 février 2036 également. Cette convention sera signée par Orange.

Ces 2 conventions pourront éventuellement se renouveler ensuite pour une durée identique de 6 années.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'annuler la délibération 2022_32 du 06 octobre 2022 et de la remplacer avec ce nouvel élément

- > **APPROUVE** le projet de convention proposé par Syscom et visé par Orange.
- > **AUTORISE M.** le Maire à signer cette nouvelle convention.

Eléments de discussion :

Michel ARDOUVIN précise aux élus, que nous sommes contraints d'effectuer cette modification administrative, consécutive à notre erreur. En effet, Syscom n'est pas une TowerCo pour Orange, mais un prestataire de services.

Michel ARDOUVIN reprecise le contexte de nos 2 conventions en cours, historique de ces antennes positionnées au lieu-dit « Au Bévieu ».

Un premier opérateur, dont nous avons validé lors de notre précédent conseil municipal, le renouvellement. L'opérateur historique SFR & bien la TowerCo Hivory jusqu'au 01 février 2036.

Consécutif à de difficiles discussions, avec le deuxième opérateur Orange, tant financièrement qu'en terme d'alignement échancier, finalement, le prestataire de services Syscom, assistant de l'opérateur Orange, fait que cette structure de télécommunication Orange, consent à convenir sur une nouvelle convention à échéance en date du 01 février 2036 également.*

Envoyé en préfecture le 20/12/2022
Reçu en préfecture le 20/12/2022
Publié le
ID : 073-217300508-20221110-DELIB202240-DE

Ces 2 conventions pourront éventuellement se renouveler ensuite pour une durée identique de 6 années.

Avis 2022_40
Convention antenne
relais « Syscom » :
Annulation et
remplacement de la
délibération 2022_32
du 06 octobre 2022

Fait et délibéré en séance.
Suivent les signatures au registre,

Pour extrait conforme
Le Maire,
Jean-Marc DRIVET

